



Les retraités, comme les salariés, ne sont pas des variables d'ajustement de la course à la réduction des déficits publics

A la veille de l'adoption par les parlementaires des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2012, le comité exécutif de l'UCR réuni le 4 novembre à Lyon, dénonce les propositions diverses qui concourent à aggraver les injustices et les inégalités et en tout état de cause, ne répondent pas aux attentes et besoins des retraités.

Poursuivant l'austérité mise en œuvre par le «plan anti-déficit» annoncé en août dernier, les mesures en préparation se traduisent par de nouveaux coups de rabot sur le pouvoir d'achat des retraités comme des salariés et, de façon plus générale, par un nouveau recul de la protection sociale.

Non aux atteintes à la protection sociale

■ Parmi les conséquences de la politique gouvernementale d'austérité dont les retraités sont les toutes premières victimes, le comité exécutif s'indigne de la décision d'ajourner la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Les retraités sont d'autant plus amers qu'il s'agit du troisième report d'une réforme pourtant qualifiée d'indispensable et urgente, au cœur des annonces et promesses prioritaires de tout un quinquennat. De qui se moque-t-on ? L'UCR FO refuse cette décision de sacrifier les plus fragiles sur l'autel des marchés et poursuivra le combat pour obtenir une couverture solidaire et égalitaire dans l'esprit des ordonnances de 1945, fondatrices de la Sécurité sociale.

■ L'UCR FO dénonce vivement la décision du gouvernement de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables. Cette mesure injuste conduira à renchérir le coût d'adhésion aux mutuelles et aura inmanquablement pour effet de dégrader l'accès à une couverture complémentaire santé. Il est insupportable que près de 30 % des assurés reconnaissent être contraints de retarder ou de renoncer aux soins pour des raisons financières alors que, dans le même temps, des maladies que l'on croyait disparues comme la tuberculose ou la gale, resurgissent.

Souscrire une couverture complémentaire santé, n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse, mais une nécessité face aux diminutions de la prise en charge par l'assurance-maladie.

Le Comité exécutif réitère sa revendication qui vise à accorder une exonération fiscale ou un crédit d'impôt aux retraités qui cotisent à un régime de couverture complémentaire.

■ L'argument du déficit public sert à faire passer toutes les mesures qui conduisent à augmenter le coût de la santé à la charge des assurés et donc des malades.

Le Comité exécutif refuse le nouveau tour de vis sur l'objectif de progression des dépenses d'assurance maladie (Ondam) limité à 2,8% en 2012, contre 2,9% en 2011 et 3% en 2010. Toutes les diminutions de la part des dépenses prises en charge par la Sécurité sociale, franchises médicales, ticket modérateur, forfaits, pénalisation des remboursements en cas de non respect du parcours de soins coordonné, nouveaux remboursements ou moindres remboursements de médicaments... pèsent lourdement sur les retraités.

Le comité exécutif, solidaire des salariés, a pris acte que les projets de réduire le montant des indemnités pour arrêt maladie ou de soumettre à la CSG la rémunération du congé parental (complément du libre choix d'activité-CLCA),

sont pour l'heure ajournés, preuve qu'il est possible de faire reculer le gouvernement sur ses projets. Toutefois, il tient à déclarer que les malades ne s'enrichissent pas en percevant les indemnités journalières et que ceux qui perçoivent la CLCA ne sont pas des fraudeurs. Nul doute que l'approche des échéances électorales n'est pas étrangère à ce changement de cap.

Pour l'UCR-FO, toute mesure qui consiste à taxer de plus en plus les malades, en leur imposant des contributions supplémentaires, traduit une remise en cause de la Sécurité sociale fondée sur les principes républicains de solidarité et d'égalité, que les retraités Force Ouvrière ne peuvent accepter.

Non à la dégradation du pouvoir d'achat des pensions et retraites

Comme tous les salariés, les retraités, notamment ceux dont les ressources sont les plus faibles, subissent de plein fouet l'augmentation générale du coût de la vie, des dépenses de loyer, alimentation, chauffage (fuel, gaz, électricité), transports, essence, dépenses de santé, taxes, mutuelles, assurances ... c'est-à-dire des dépenses contraintes.

En outre, force est de constater que la revalorisation des retraites est inférieure à l'évolution des salaires et du SMIC. L'UCR-FO refuse que, telles des variables d'ajustement, les retraités soient défavorisés. Elle revendique un minimum de pension égal au SMIC.

L'UCR-FO dénonce tout projet d'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) qui aurait pour effet de dégrader le pouvoir d'achat des retraités.

Elle considère qu'il est impératif de mettre un terme au mode pénalisant d'évolution des retraites, des pensions, des pensions de réversion ainsi que des "salaires portés au compte"⁽¹⁾ qui sont indexés sur les prix et de revenir à la règle d'indexation sur les salaires.

Le comité exécutif condamne la modification de calcul pour les apprentis de la durée de référence des cotisations vieillesse de sécurité sociale, ceci afin de permettre une économie pour l'Etat qui se traduirait par une perte pour la CNAV de 72 millions d'euros.

► La crise qui frappe tous les pays et notamment en Europe, a mis en exergue des aspects inacceptables des politiques libérales menées par les Etats. Pour l'UCR-FO, il convient de savoir en tirer toutes les leçons afin de changer les orientations politiques, économiques et financières. Il faut surtout continuer de bâtir et consolider les systèmes de protection sociale solidaire, égalitaire et collective qui ont fait la preuve de leur efficacité et plus que jamais, sont nécessaires pour faire face à la situation économique et sociale désastreuse, engendrée par la crise en cours du capitalisme et la folie des marchés financiers.

Les retraités FO apporteront leur soutien à toutes les initiatives de la confédération pour faire barrage aux conséquences de la politique d'austérité du gouvernement et aux remises en cause de la protection sociale collective et solidaire.

Dans cette même optique, le Comité exécutif de l'UCR-FO entend poursuivre sa campagne de mobilisation pour la défense du pouvoir d'achat des pensions et retraites et la prise en charge de la perte d'autonomie.

Lyon le 4 novembre 2011

**Salaires portés au compte : il s'agit des salaires servant de base au calcul de la pension, correspondant pour chaque année prise en compte aux cotisations versées au titre des rémunérations perçues au cours de l'année (dans la limite du plafond annuel de sécurité sociale), actualisés par les coefficients de revalorisation en vigueur au moment de la liquidation de la pension.*